

PORT DU CROISIC

Tarifcation des taxes et prestations portuaires 2017

Applicable au 01 janvier 2017

1. Barème Port de Pêche
2. Barème Port de Plaisance
3. Barème Activités commerciales

1. PORT DE PÊCHE

Les tarifs indiqués sont présentés hors taxes pour les pêcheurs. Il conviendra d'y ajouter la TVA au taux de 20 % pour les autres catégories d'usagers.

a. Halle à Marée

☞ Taxes et redevances ad valorem

	<i>Taux vendeur</i>	<i>Taux acheteur</i>
Redevance d'équipement (en cas de vente assuré par le délégataire)	1.5 %	1.5 %
Redevance d'équipement (en cas de déclaration de vente directe)	3.0 %	-
Taxe usagers criée	3.0 %	2.4 %
Taxes usagers travaux	0.4 %	0.14 %
Taxes enregistrement vente directe	1.5 %	-

☞ Location des boxes de criées

La redevance d'occupation est due mensuellement. Le tarif annuel 2017 est de **48 € HT LE m2**.

Location chambre froide est de **120.00€/mois** pour utilisation saisonnière

☞ Bacs de criée

Rappel : Les bacs sont la propriété inaliénable des criées.

Les acheteurs bénéficient d'un quota maximum de bacs destiné à leur permettre de travailler avec les criées. Les mouvements de bacs (achat, retour, solde) sont communiqués quotidiennement aux acheteurs. Si le solde devient supérieur au quota alloué (signe d'un mauvais retour des bacs), une location par bacs sera appliquée :

	€ / bac / jour
Location par bac et par jour	0.50

Remplacement en cas de perte ou de non-retour dans un délai d'un mois après début de la location	€ HT
30 litres, l'unité	18.10
60 litres, l'unité	25.20
75 litres, l'unité	35.20

☞ Vente par Internet

Redevance d'accès au système de vente à distance 150 € / an

☞ Préparation des achats

Prestation pour vente à distance (glaçage, film, palettisation) 0.90 € / caisse
 Prestation glaçage acheteur 0.025 €/Kg
 Prestation arrimage acheteur 0.025 €/Kg
 Transports des produits vers la Turballe 0.057 €/Kg
 Prestation automatique expédition 6.50 €
 Prestation palette supplémentaire 6.50 €
 Répartition destination des achats 0.20 € / bac
 Prestation caisses-emballage acheteur 2.00 € /caisse
 Forfait pour nettoyage de bacs très sales en retour..... 0.20 € / bac

☞ Vente diverses

Badge accès criée 22 €
 Clé de sécurité accès vivier 25 €
 Badge accès chambre froide 10 €

☞ Vente glace

Grands bateaux 63 € / tonne
 Petits bateaux 220 € forfait Annuel
 Mareyeurs 3.15 € / bac 60L
 Vente à des tiers hors criée 5€ / 30 kg (mini)

☞ Utilisation des viviers collectifs

Petits viviers : 150 € / mois pour utilisation annuelle,
 180 € / mois pour utilisation saisonnière (tout mois commencé étant dû)

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Grands viviers : **170 €/mois** pour utilisation rez de chaussez
300€/mois pour utilisation bas + étage

☞ Mise en ligne sur convoyeur

Forfait de moins de 200 kgs	5 € /jour
Mise en ligne 200 kgs et +	0.025 €/kg
Mise en ligne Araignées/tourteaux 1t et +	0.018 €/kg
Mise en ligne Coquilles St Jacques	0.040 €/kg

☞ Prestations diverses

Déglaçage	0.025 €/kg
Prestation trie calibrage	0.036 €/kg
Défilimage	0.0125 €/kg
Pénalités (sac poubelle-chariot élévateur)	10.00 €/Unité
Filets de coquillages	0.60 €/le filet
Pénalité dépassement cota emballage	0.50 €/bac
Utilisation frigo Stockage Poisson (usager hors Criée).....	10.00 €/T/jour
Utilisation frigo Stockage Coquillages (usager hors Criée)..	0.044 €/Kgs/jour

☞ Fourniture d'eau de mer traitée

Forfait **10 € / m3**

☞ Fourniture d'eau de mer traitée au détail

Prestation exceptionnelle pour les utilisateurs hors criées.

Forfait mensuel pour utilisateurs journaliers **40€ / mois**

Forfait mensuel pour utilisateurs peu fréquents **20 €/mois**

☞ Transports des apports pour la criée

Transport la Turballe	0.057 € / kg
Transports les Sables d'Olonne	0.20 € / kg
Transports Loctudy.....	0.220 € / kg
Transport Quiberon	0.220 € / kg
Transport Lorient	0.190 € / kg

☞ Prestation pour utilisation du matériel portuaire sans vente sous criée..... **20 € / jour**

☞ Frais de relance (frais administratif + courrier)..... **42 €**

PORT DE PECHE DU CROISIC

Tarifcation des taxes et prestations portuaires 2016

2. PORT DE PLAISANCE

SOUS RESERVE DE L'EVOLUTION DES TAXES FONCIERES

a. PLACE SUR PONTON

	Tarif annuel				Hivernage	
	Tous bassins	Nuitée Visiteur	Estacade	Annexe	Contractuel Mois	Non Contractuel Jour
A (0 à 4,99 - 0 à 2,00)	548 €	11 €	638 €	56 €	29 €	4 €
B (5,00 à 5,49 - 0 à 2,15)	640 €	12 €	638 €	0 €	34 €	4 €
C (5,50 à 5,99 - 0 à 2,30)	709 €	12 €	638 €	0 €	37 €	4 €
D (6,00 à 6,49 - 0 à 2,45)	766 €	13 €	638 €	0 €	39 €	4 €
E (6,50 à 6,99 - 0 à 2,60)	827 €	13 €	0 €	0 €	42 €	4 €
F (7,00 à 7,49 - 0 à 2,70)	899 €	14 €	0 €	0 €	45 €	5 €
G (7,50 à 7,99 - 0 à 2,80)	989 €	14 €	0 €	0 €	47 €	5 €
H (8,00 à 8,49 - 0 à 2,95)	1 083 €	15 €	0 €	0 €	55 €	5 €
I (8,50 à 8,99 - 0 à 3,10)	1 207 €	15 €	0 €	0 €	62 €	5 €
J (9,00 à 9,49 - 0 à 3,25)	1 333 €	17 €	0 €	0 €	69 €	5 €
K (9,50 à 9,99 - 0 à 3,40)	1 462 €	17 €	0 €	0 €	75 €	6 €
L (10,00 à 10,49 - 0 à 3,55)	1 597 €	19 €	0 €	0 €	81 €	6 €
M (10,50 à 10,99 - 0 à 3,70)	1 746 €	19 €	0 €	0 €	89 €	6 €
N (11,00 à 11,49 - 0 à 3,85)	1 904 €	21 €	0 €	0 €	96 €	6 €
O (11,50 à 11,99 - 0 à 4,00)	2 055 €	21 €	0 €	0 €	103 €	7 €
P (12,00 à 12,99 - 0 à 4,30)	2 216 €	24 €	0 €	0 €	112 €	7 €
Z (13,00 à 99,00 - 0 à 99,00)	2 367 €	24 €	0 €	0 €	119 €	7 €

Tarif visiteur : A l'exception du pool, une majoration de 1.5 sera appliquée pour les multicoques (sauf pour les navires dotés de bras repliables)

b. PLACE A QUAI - Petite et Grande chambre

A (0 à 4,99 - 0 à 2,00)	460 €
B (5,00 à 5,49 - 0 à 2,15)	460 €
C (5,50 à 5,99 - 0 à 2,30)	460 €
D (6,00 à 6,49 - 0 à 2,45)	460 €
E (6,50 à 6,99 - 0 à 2,60)	460 €
F (7,00 à 7,49 - 0 à 2,70)	460 €
G (7,50 à 7,99 - 0 à 2,80)	711 €
H (8,00 à 8,49 - 0 à 2,95)	711 €
I (8,50 à 8,99 - 0 à 3,10)	711 €
J (9,00 à 9,49 - 0 à 3,25)	711 €
K (9,50 à 9,99 - 0 à 3,40)	711 €
L (10,00 à 10,49 - 0 à 3,55)	964 €
M (10,50 à 10,99 - 0 à 3,70)	964 €
N (11,00 à 11,49 - 0 à 3,85)	964 €
O (11,50 à 11,99 - 0 à 4,00)	964 €
P (12,00 à 12,99 - 0 à 4,30)	964 €
Z (13,00 à 99,00 - 0 à 99,00)	964 €

c. PLACE EN MOUILLAGE (annuel)

	Pool	Pen Bron	Grand Banc	Port Charly
A (0 à 4,99 - 0 à 2,00)	964 €	512 €	365 €	460 €
B (5,00 à 5,49 - 0 à 2,15)	964 €	512 €	365 €	460 €
C (5,50 à 5,99 - 0 à 2,30)	964 €	512 €	365 €	460 €
D (6,00 à 6,49 - 0 à 2,45)	964 €	512 €	365 €	460 €
E (6,50 à 6,99 - 0 à 2,60)	964 €	512 €	365 €	0 €
F (7,00 à 7,49 - 0 à 2,70)	964 €	512 €	365 €	0 €
G (7,50 à 7,99 - 0 à 2,80)	964 €	512 €	365 €	0 €
H (8,00 à 8,49 - 0 à 2,95)	964 €	512 €	365 €	0 €
I (8,50 à 8,99 - 0 à 3,10)	964 €	512 €	365 €	0 €
J (9,00 à 9,49 - 0 à 3,25)	964 €	512 €	365 €	0 €
K (9,50 à 9,99 - 0 à 3,40)	964 €	512 €	365 €	0 €
L (10,00 à 10,49 - 0 à 3,55)	964 €	512 €	365 €	0 €
M (10,50 à 10,99 - 0 à 3,70)	964 €	512 €	365 €	0 €
N (11,00 à 11,49 - 0 à 3,85)	964 €	512 €	365 €	0 €
O (11,50 à 11,99 - 0 à 4,00)	964 €	512 €	365 €	0 €
P (12,00 à 12,99 - 0 à 4,30)	964 €	512 €	365 €	0 €
Z (13,00 à 99,00 - 0 à 99,00)	964 €	512 €	365 €	0 €

d. Annexes en bassin

Annexe de navire de pêche (< 6m) : 287 € HT / an

Annexe plaisance (<4m) : 50 € TTC /an

e. Tarif Retraités

Longueur (Hors tout)	Tarif 2016 (€ TTC)
Moins de 6 m	114.00
De 6 à 7.50 m	134.00
Plus de 7.50 m	148.00

f. Autres (TTC)

Taxe d'enregistrement pour une demande d'affectation d'emplacement	32 €
Taxe administrative de renouvellement annuel	21 €
Télécommande barrière	
<i>Usagers titulaires d'un contrat annuel</i>	Gratuit (la première) ensuite 52 €
<i>Hivernage ou visiteurs</i>	Prêt contre caution de 150 €
Badge barrière	21.80
Douches	2 €
Stationnement aire de carénage (H. Rielle)	
<i>Titulaire d'un contrat annuel</i>	4 premiers jours gratuits puis 15€ / J au-delà
<i>Non titulaire d'un contrat annuel</i>	4 premiers jours au tarif visiteur (selon L & I) puis 15€ / J au-delà
Frais de relance (frais administratif + courrier)	42 €
Intervention à bord des navires (facturation à la 1/2 H)	
<i>A la demande des usagers</i>	42 € / H
<i>En cas d'urgence</i>	72 € / H
<i>Bout d'amarrage (installation forfaitaire comprise)</i>	5 € / m
<i>Usage de l'ancienne cale de carénage (place du 8 mai)</i>	

- ☞ Stationnement autorisé en cas d'urgence
- ☞ Stationnement limité UNE semaine pour petit travaux et réparation
- ☞ Au-delà, sans accord du port, facturation forfaitaire de15 € / J

f. gale de mise à l'eau (TTC)

Nombre de mise à l'eau	Tarif 2015 (€)	Carte	Validité	Montant Caution ou achat (€)
1 mise à l'eau (aller ou retour))	5	Caution	7 jours max	20
1 mise à l'eau (A/R)	10	Caution	7 jours max	20
6 mises à l'eau (A/R)	50	Caution	7 jours max	20
6 mises à l'eau (A/R)	50	Achat	Sans limite	15
20 mises à l'eau (A/R)	120	Achat	Sans limite	15
25 mises à l'eau - résident (A/R)	50	Achat	Sans limite	15

La carte résident n'est délivrée que sur présentation d'un justificatif de résidence permanente au Croisic, avec un maximum d'une recharge de 25 mises à l'eau par an.

(1) En cas de non-retour des cartes sous caution après un délai d'une semaine, elles seront automatiquement vendues au tarif de 20 € (15 € + frais traitement), la caution servant à couvrir cet achat.

Les cartes vendues sans limite de validité doivent être réactivées gratuitement tous les ans.

Conditions particulières

Usagers titulaires d'un contrat d'occupation avec le port : 3 mises à l'eau gratuite par an

Associations sportives croisicaises : Mise à l'eau gratuite dans le cadre de leurs animations

Professionnels nautiques : Tarif plaisance à 4 €

Les cartes de mise à l'eau gratuite seront à retirer à la capitainerie.

3. STATIONNEMENT DES BATEAUX A PASSAGERS ET ACTIVITES NAUTIQUES COMMERCIALES

a. Exploitation de l'estacade

L'exploitation et le stationnement de ces navires pendant les mois de juin-juillet-août et septembre se fera sur le ponton de la nouvelle estacade, sauf cas de force majeure, dans le cadre de contrats d'occupation forfaitaires établis au cas par cas. En dehors de cette période, et si aucune gêne n'est engendrée pour l'activité pêche, le stationnement de ces navires pourra se faire dans le port de pêche après avis favorable du surveillant de port et du représentant du délégataire, selon tarif forfaitaire suivant :

Longueur du Navire	Tarif HT
< 10m	746.50 €
> 10 m – 15 m	997.00 €
> 15 m – 20 m	1 161.40 €
> 20 m	1 574.60 €

Ce tarif est appliqué forfaitairement pour l'année quel que soit la durée du stationnement.

b. Stationnement ponton pro (jonchère du 8 mai)

Places réservées à des activités nautiques commerciales..... **891 € HT / an**

Forfait estival (6 mois) **.445 € HT**

c. Activités industrielles

☞ *Stationnement des barges ostréicoles (Longueur < 10 m)*

Le stationnement des barges ostréicoles dans le bassin Hervé Rielle est soumis à une redevance collective pour 8 emplacements de **2.954,70 €/an**. En cas d'autorisation de stationnement dans le port le tarif annuel appliqué individuellement sera de **369 € / barge / an**.

☞ *Stationnement des barges mytilicoles (Longueur > 10 m) et autres navires commerciaux*

Redevance d'Utilisation du Port (RUPP) :

Navire sous contrat annuel..... **0.90 € HT / ml / Jour**

Navire hors contrat **1.20 € HT / ml / Jour**

☞ *AOT Grue LERMERLE*

AOT de 80 m² sur la jonchère du Prince **18.75 € HT / m² / an**

☞ *Location Emplacement professionnel (Bassin H Rielle)*

Forfait au mètre linéaire **11.24 € HT / Ml / an**